



## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**SUR LA COMMUNE DE GRENOBLE (38000) – 7 RUE DE LA SCIERIE**

**UN APPARTEMENT en copropriété, d'une superficie de 36,04 m2, avec garage en sous-sol.**

**ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 26 JANVIER 2021 à 14 HEURES**

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières  
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE  
Place Firmin Gautier  
38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le VENDREDI 15 JANVIER 2021 de 10 heures à 11 heures par le ministère de la SELARL  
MEZAGHRANI, Huissier de Justice à 38000 GRENOBLE.**

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

Sur la Commune de GRENOBLE (38000) 1, 3, 5 et 7 rue de la scierie, dans un ensemble immobilier dénommé LE JARDIN DE LA LICORNE, cadastré section AH numéro 60 et plus particulièrement les biens ci-après :

- Un appartement en copropriété, au premier étage à droite, d'une superficie de 36,04 m2, avec garage en sous-sol.

### CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 5 Mai 2020.

### FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

**MISE A PRIX : 20.000 €**  
**CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €**

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat [www.bastille-avocats.fr](http://www.bastille-avocats.fr)

**Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 – [www.bastille-avocats.fr](http://www.bastille-avocats.fr), et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.**